

Luxembourg,
Le 16 octobre 2024,

Avis aux Porteurs de parts de :

ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced

(le « **Compartiment absorbé** »)

IMPORTANT :

CET AVIS REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE CONTENU DU PRÉSENT AVIS, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER UN CONSEILLER PROFESSIONNEL INDÉPENDANT

**FUSION PAR ABSORPTION
DU COMPARTIMENT ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced
PAR ODDO BHF Polaris Balanced, un compartiment de la SICAV ODDO BHF II**

Madame, Monsieur,

Nous nous adressons à vous en votre qualité de porteur de parts (« **Porteur de parts** ») d'ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced, un compartiment d'ODDO BHF Exklusiv: (ci-après le **Compartiment absorbé**).

I - Quels sont les changements qui interviendront dans votre fonds ?

Dans le cadre de l'amélioration continue de son offre d'organismes de placement collectif gérés par les sociétés du groupe ODDO BHF, ODDO BHF Asset Management Lux a décidé de fusionner le Compartiment absorbé, un compartiment d'ODDO BHF Exklusiv:, un fond commun de placement, avec ODDO BHF Polaris Balanced (le « **Compartiment absorbant** »), un compartiment de la SICAV ODDO BHF II, une société d'investissement à capital variable (la « **SICAV** »), dans la mesure où une structure d'entreprise telle que la SICAV offrira de nouvelles opportunités de commercialisation dans l'environnement de marché international (la « **Fusion** ») et peut attirer des investisseurs supplémentaires et ainsi permettre de nouvelles économies d'échelle. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont collectivement désignés les « **Compartiments** ». Le Compartiment absorbant sera lancé par suite de la fusion.

Les deux Compartiments ont un univers d'investissement et une stratégie d'investissement identiques. L'objectif d'investissement des Compartiments est également identique et consiste à générer une croissance des actifs attrayante pour une volatilité limitée, en adoptant une approche basée sur la valeur et en construisant un portefeuille d'investissements assortis d'une durabilité supérieure à la moyenne.

Au terme de ce processus, le Compartiment absorbé sera dissous et ses Porteurs de parts deviendront actionnaires (« **Actionnaires** ») du Compartiment absorbant.

Plus précisément, les parts (« **Parts** ») du Compartiment absorbé indiquées dans le tableau ci-après seront intégrées aux actions (« **Actions** ») du Compartiment absorbant :

Parts du Compartiment absorbé		Actions du Compartiment absorbant
DRW-EUR (code ISIN : LU0319574272)	FUSION ⇒	DRw-EUR (code ISIN : LU0319574272)*
DNW-EUR (code ISIN : LU1781769358)		DNw-EUR (code ISIN : LU1781769358)*
CRW-EUR (code ISIN : LU1864504425)		CRw-EUR (code ISIN : LU1864504425)*
CR-EUR (code ISIN : LU1849527939)		CR-EUR (code ISIN : LU1849527939)*
CN-EUR (code ISIN : LU1849527855)	ABSORPTION	CN-EUR (code ISIN : LU1849527855)*
CN-CHF [H] (code ISIN : LU2192035785)		CN-CHF [H] (code ISIN : LU2192035785)*

CIW-EUR (code ISIN : LU2032046984)		CIw-EUR (code ISIN : LU2032046984)*
CI-EUR (code ISIN : LU2192035868)		CI-EUR (code ISIN : LU2192035868)*
DIW-EUR (code ISIN : LU2192035512)		DIw-EUR (code ISIN : LU2192035512)*
GCW-EUR (code ISIN : LU1849528077)		GCw-EUR (code ISIN : LU1849528077)*

* Les codes ISIN resteront inchangés. Ils ne seront pas modifiés à la suite de la fusion.

Par exemple, un Porteur de parts du Compartiment absorbé détenant des Parts DRW-EUR deviendra un Actionnaire du Compartiment absorbant au terme du processus et se verra attribuer des Actions DRw-EUR dans ce dernier.

II- Quand l'opération aura-t-elle lieu ?

Cette Fusion prendra effet le 22/11/2024 (la « **Date d'effet** »). Elle sera conclue sur la base de la valeur nette d'inventaire de chaque Part/Action au 22/11/2024, calculée le 22/11/2024. Dans ce contexte, et afin que la Fusion puisse avoir lieu, les demandes de souscription, de conversion et de rachat de Parts du Compartiment absorbé ne seront plus acceptées à compter du cinquième (5^e) jour ouvré (« **Jour ouvré** ») précédant le jour de calcul du ratio d'échange (le « **Ratio d'échange** »), à savoir le 22/11/2024 (la « **Date de calcul du ratio d'échange** »).

À la Date d'effet de la Fusion, le ratio d'échange entre les Parts du Compartiment absorbé et les Actions du Compartiment absorbant sera de un (1). Par conséquent, une Action du Compartiment absorbant sera émise pour chaque Part du Compartiment absorbé.

Si les Porteurs de parts du Compartiment absorbé acceptent ces changements, ils se verront donc attribuer des Actions ou des fractions d'Actions jusqu'à un millième d'Action, le cas échéant, du Compartiment absorbant en échange des Parts ou fractions de Parts jusqu'à un millième de Part du Compartiment absorbé qu'ils détiennent.

Si toutefois les Porteurs de parts du Compartiment absorbé ne sont pas d'accord avec ces changements, ils peuvent demander le rachat de leurs Parts sans frais jusqu'au cinquième (5^e) Jour ouvré avant la Date de calcul du ratio d'échange. Les Porteurs de parts qui approuvent ces changements n'ont aucune démarche à entreprendre.

Toutefois, en l'absence d'action des Porteurs de parts du Compartiment absorbé, ceux-ci se verront attribuer des Actions ou des fractions d'Actions jusqu'à un millième d'Action, le cas échéant, du Compartiment absorbant en échange des Parts ou fractions de Parts jusqu'à un millième de Part du Compartiment absorbé qu'ils détiennent.

Vous trouverez ci-dessous une description des principales conséquences de cette Fusion, ainsi que les modalités de l'opération. N'hésitez pas à contacter votre conseiller financier habituel si vous avez la moindre question.

III - Quel est l'impact de la Fusion ?

L'objectif et la stratégie d'investissement des Compartiments sont identiques. Tous deux appliquent une politique d'investissement flexible, en investissant activement dans des actions, des obligations, des certificats et des instruments du marché monétaire du monde entier.

Il convient également de noter que l'ISR des Compartiments est identique (ISR : 3).

Au terme du processus de Fusion, les Porteurs de parts du Compartiment absorbé se verront prélever les frais décrits ci-dessous en tant qu'Actionnaires du Compartiment absorbant :

	AVANT (Compartiment absorbé)	APRÈS (Compartiment absorbant)
Frais courants (y compris, entre autres, la commission de gestion, la commission d'administration et la commission de dépositaire)	DRW-EUR : 1,56 % DNW-EUR : 1,41 % CRW-EUR : 1,56 % CR-EUR : 1,47 % CN-EUR : 1,35 % CN-CHF [H] : 1,34 % CIW-EUR : 0,82 % CI-EUR : 0,79 % DIW-EUR : 0,88 %	DRw-EUR : 1,56 %* DNw-EUR : 1,41 %* CRw-EUR : 1,56 %* CR-EUR : 1,47 %* CN-EUR : 1,35 %* CN-CHF [H] : 1,34 %* CIw-EUR : 0,82 %* CI-EUR : 0,79 %* DIw-EUR : 0,88 %*

	GCW-EUR : 1,05 %	GCw-EUR : 1,05 %* * les frais courants correspondent à une estimation puisque le Compartiment sera lancé simultanément à la Fusion
Commission de gestion	DRW-EUR : 1,40 % DNW-EUR : 1,25 % CRW-EUR : 1,40 % CR-EUR : 1,30 % CN-EUR : 1,15 % CN-CHF [H] : 1,15 % CIW-EUR : 0,70 % CI-EUR : 0,60 % DIW-EUR : 0,70 % GCW-EUR : 0,90 %	DRw-EUR : 1,40 % DNw-EUR : 1,25 % CRw-EUR : 1,40 % CR-EUR : 1,30 % CN-EUR : 1,15 % CN-CHF [H] : 1,15 % CIw-EUR : 0,70 % CI-EUR : 0,60 % DIw-EUR : 0,70 % GCw-EUR : 0,90 %
Commission d'administration (y compris, entre autres, la commission de dépositaire)	Commission d'administration de 0,1 % p. a. (y compris, entre autres, la commission de dépositaire)	Commission d'administration de 0,1 % p. a. (y compris, entre autres, la commission de dépositaire)
Commission de performance¹	Pour les Parts CN-EUR, CN-CHF [H], CR-EUR et CI-EUR : 10 % de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice de référence (€STR plus 400 points de base) si la performance du Compartiment est positive. Pour toutes les autres classes : Néant	Pour les Actions CN-EUR, CN-CHF[H], CR-EUR et CI-EUR : 10 % de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice de référence (€STR plus 400 points de base) si la performance du Compartiment est positive. Pour toutes les autres classes : Néant

¹ La commission de performance provisionnée jusqu'à la date de fusion sera transférée au Compartiment absorbant qui applique la même méthodologie et les mêmes paramètres de calcul.

IV- Quel est pour vous l'impact fiscal de l'opération en tant que Porteur de parts du Compartiment absorbé résidant au Luxembourg ?

Un résumé du traitement fiscal des Compartiments figure dans leur prospectus respectif. L'objectif est de parvenir à une fusion neutre sur le plan fiscal. Néanmoins, les investisseurs doivent être conscients du fait que leur traitement fiscal peut changer à la suite de la mise en œuvre de la Fusion. **En conséquence, il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers professionnels quant aux implications fiscales de la Fusion en vertu du droit applicable dans leur pays de nationalité, de résidence, de domicile ou d'enregistrement.**

V – Quelles sont les principales différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ?

Au terme du processus de Fusion, les Porteurs de parts du Compartiment absorbé détiendront une participation dans la nouvelle structure juridique décrite ci-dessous en tant qu'Actionnaires du Compartiment absorbant. Les différents intervenants, la date de clôture de l'exercice, les conditions de souscription et de rachat, la politique et l'objectif d'investissement, les principaux facteurs de risque et le profil de l'investisseur type resteront inchangés, tel que décrit ci-dessous :

	AVANT (Compartiment absorbé)	APRÈS (Compartiment absorbant)
Société de gestion	ODDO BHF Asset Management Lux	ODDO BHF Asset Management Lux
Structure juridique	FCP de droit luxembourgeois, compartiment du fonds à compartiments multiples ODDO BHF Exklusiv, OPCVM	Compartiment d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), OPCVM

État membre dans lequel les Fonds sont constitués	Luxembourg	Luxembourg
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Agent d'administration	CACEIS Bank, Luxembourg Branch	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Gestionnaire du Compartiment par délégation	ODDO BHF SE	ODDO BHF SE
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative	KPMG Audit S.à.r.l.
Clôture de l'exercice	31 août de chaque année	31 août de chaque année
Modalités de souscription et de rachat	Les ordres de souscription et de rachat des Parts du Compartiment qui sont reçus avant 14h00 un Jour d'évaluation par l'Agent d'administration centrale seront réglés au prix d'émission et de rachat déterminé le Jour d'évaluation suivant.	Les ordres de souscription et de rachat des Actions du Compartiment qui sont reçus avant 14h00 un Jour d'évaluation par l'Agent d'administration centrale seront réglés au prix d'émission et de rachat déterminé le Jour d'évaluation suivant.
Objectif et politique d'investissement	L'objectif d'investissement du ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced est de générer une croissance des actifs attrayante pour une volatilité limitée, en adoptant une approche basée sur la valeur et en construisant un portefeuille d'investissements assortis d'une durabilité supérieure à la moyenne. Le compartiment investit à l'échelle mondiale dans un portefeuille équilibré d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. L'allocation aux actions varie entre 35 et 60 %. Les investissements obligataires éligibles sont les emprunts d'État, les obligations d'entreprises et les obligations garanties (Pfandbriefe). Les parts d'OPC et d'ETF peuvent représenter jusqu'à 10 % de son actif. Les certificats sur métaux précieux peuvent représenter jusqu'à 10 % de son actif. Le compartiment peut également être géré au moyen d'instruments financiers à terme. Conformément à l'Article 8 du SFDR, le gestionnaire intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses décisions d'investissement, tout en prenant en considération les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les investissements du compartiment sont donc soumis à des restrictions selon les critères ESG. La Société de gestion observe les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« PRI de l'ONU ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les applique également dans ses activités d'engagement en exerçant ses droits de vote, en faisant activement valoir les droits des actionnaires et des créanciers et en dialoguant avec	L'objectif d'investissement du Compartiment ODDO BHF Polaris Balanced est de générer une croissance des actifs attrayante pour une volatilité limitée, en adoptant une approche basée sur la valeur et en construisant un portefeuille d'investissements assortis d'une durabilité supérieure à la moyenne. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale dans un portefeuille équilibré d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. L'allocation aux actions varie entre 35 et 60 %. S'agissant des obligations, le Compartiment peut investir dans des emprunts d'État, des obligations d'entreprises et des obligations garanties (Pfandbriefe). Les parts d'OPC et d'ETF peuvent représenter jusqu'à 10 % de son actif. Les certificats sur métaux précieux peuvent représenter jusqu'à 10 % de l'actif. Le Compartiment peut également être géré au moyen d'instruments financiers à terme. Le Gestionnaire intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses décisions d'investissement, tout en prenant en considération les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les investissements du Compartiment sont donc soumis à des restrictions selon les critères ESG. La Société de gestion observe les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« PRI de l'ONU ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les applique dans ses activités d'engagement, par exemple en exerçant ses droits de vote, en faisant activement valoir les droits des actionnaires et des créanciers et en dialoguant avec

	les émetteurs. Le compartiment est géré activement par rapport à un indice de référence composé du MSCI Europe (NTR) EUR (25 %), du MSCI USA (NTR) EUR (20 %), du MSCI Emerging Markets Daily (NTR) EUR (5 %), du JPM Euro Cash 1 M (5 %) et du Bloomberg Euro Aggregate 1-10yrs TR Value Unhedged (45 %), sur la base duquel est effectuée la gestion interne des risques. Il s'efforce de surperformer ces indices de référence plutôt que de les répliquer de manière exacte, ce qui peut entraîner des différences importantes, positives comme négatives. Par conséquent, la performance du compartiment peut être sensiblement différente de celle de l'indice de référence concerné. Des informations supplémentaires sur les caractéristiques environnementales du Compartiment sont disponibles dans l'annexe au Prospectus intitulée Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes (1), (2) et (2bis) du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852.	les émetteurs. Le Compartiment est géré activement par rapport à un indice de référence composé du MSCI Europe (NTR) EUR (25 %), du MSCI USA (NTR) EUR (20 %), du MSCI Emerging Markets Daily (NTR) EUR (5 %), du JPM Euro Cash 1 M (5 %) et du Bloomberg Euro Aggregate 1-10yrs TR Value Unhedged (45 %), sur la base duquel est effectuée la gestion interne des risques. Il s'efforce de surperformer ces indices de référence plutôt que de les répliquer de manière exacte, ce qui peut entraîner des différences importantes, positives comme négatives. Par conséquent, la performance du Compartiment peut être sensiblement différente de celle de l'indice de référence concerné. Des informations supplémentaires sur les caractéristiques environnementales du Compartiment sont disponibles dans l'annexe au Prospectus intitulée Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes (1), (2) et (2bis) du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852.
Facteurs de risque	Les principaux risques associés à l'investissement dans le Compartiment absorbé sont les suivants : - Risques de crédit - Risques de marché - Risques de change - Risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés	Les principaux risques associés à l'investissement dans le Compartiment absorbant sont les suivants : - Risques de crédit - Risques de marché - Risques de change - Risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés
Profil de l'investisseur type	Le compartiment convient aux investisseurs qui cherchent à générer des revenus et de la croissance, qui sont disposés et aptes à supporter des périodes de volatilité – potentiellement marquées en fonction de la proportion d'investissements en actions – voire des pertes en capital, en échange d'une croissance élevée de la valeur à moyen et long terme. Le compartiment est recommandé en tant qu'investissement de base ou en tant qu'élément de diversification pour les investisseurs qui cherchent à saisir les opportunités sur les marchés internationaux des valeurs mobilières par le biais d'une allocation active. Dans certaines circonstances, le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent liquider leur investissement dans les cinq ans. L'évaluation menée par la Société de gestion ne constitue en aucun cas un conseil en investissement. Elle vise à procurer aux investisseurs une première indication quant au caractère approprié du Compartiment selon leur niveau d'expérience, leur appétit pour le risque et leur horizon de placement.	Le Compartiment convient aux investisseurs qui cherchent à générer des revenus et de la croissance, qui sont disposés et aptes à supporter des périodes de volatilité – potentiellement marquées en fonction de la proportion d'investissements en actions – voire des pertes en capital, en échange d'une croissance élevée de la valeur à moyen et long terme. Le Compartiment est recommandé en tant qu'investissement de base ou en tant qu'élément de diversification pour les investisseurs qui cherchent à saisir les opportunités sur les marchés internationaux des valeurs mobilières par le biais d'une allocation active. Dans certaines circonstances, le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent liquider leur investissement dans les cinq ans. L'évaluation menée par la Société de gestion ne constitue en aucun cas un conseil en investissement. Elle vise à procurer aux investisseurs une première indication quant au caractère approprié du Compartiment selon leur niveau d'expérience, leur appétit pour le risque et leur horizon de placement.

Les pays dans lesquels les Parts du Compartiment absorbé et les Actions du Compartiment absorbant sont enregistrées sont les mêmes.

VI - Informations importantes pour les investisseurs

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du prospectus du Compartiment absorbant. Les DIC relatifs aux PRIIP des classes d'actions concernées et le prospectus du Compartiment absorbant seront disponibles en allemand, en français et en anglais sur le site Internet am.oddo-bhf.com et sur demande auprès d'ODDO BHF Asset Management Lux. Le prospectus actuellement en vigueur du Compartiment absorbant est disponible en allemand, en français et en anglais sur le site Internet am.oddo-bhf.com et sur demande auprès d'ODDO BHF Asset Management Lux. Un exemple de DIC relatif aux PRIIP pour les classes d'actions du Compartiment absorbant est joint en Annexe I. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à contacter votre conseiller financier habituel si vous avez la moindre question.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DE LA FUSION PAR ABSORPTION

Parts du Compartiment absorbé		Actions du Compartiment absorbant
DRW-EUR (code ISIN : LU0319574272)	FUSION 	DRw-EUR (code ISIN : LU0319574272)*
DNW-EUR (code ISIN : LU1781769358)		DNw-EUR (code ISIN : LU1781769358)*
CRW-EUR (code ISIN : LU1864504425)		CRw-EUR (code ISIN : LU1864504425)*
CR-EUR (code ISIN : LU1849527939)		CR-EUR (code ISIN : LU1849527939)*
CN-EUR (code ISIN : LU1849527855)		CN-EUR (code ISIN : LU1849527855)*
CN-CHF [H] (code ISIN : LU2192035785)		CN-CHF [H] (code ISIN : LU2192035785)*
CIW-EUR (code ISIN : LU2032046984)	ABSORPTION	CIw-EUR (code ISIN : LU2032046984)*
CI-EUR (code ISIN : LU219203586)		CI-EUR (code ISIN : LU219203586)*
DIW-EUR (code ISIN : LU2192035512)		DIw-EUR (code ISIN : LU2192035512)*
GCW-EUR (code ISIN : LU1849528077)		GCw-EUR (code ISIN : LU1849528077)*

* Les codes ISIN resteront inchangés. Ils ne seront pas modifiés à la suite de la fusion.

RÉÉQUILIBRAGE DES PORTEFEUILLES DU COMPARTIMENT ABSORBÉ ET DU COMPARTIMENT ABSORBANT AVANT ET APRÈS LA FUSION

Aucun rééquilibrage significatif des actifs du Compartiment absorbé ne devrait intervenir avant la Fusion, dès lors que la stratégie, l'objectif et les restrictions d'investissement des Compartiments sont identiques. Après la Fusion, le portefeuille combiné sera géré sous sa forme existante, conformément aux Conditions d'investissement du Compartiment absorbant.

COUTS LIÉS À LA FUSION PAR ABSORPTION

Les frais juridiques ainsi que le coût de la prestation de services de conseil ou administratifs lors de la préparation et de la conclusion de la Fusion seront entièrement assumés par ODDO BHF Asset Management Lux, en sa qualité de Société de gestion du Compartiment absorbant.

DOCUMENTS TENUS À LA DISPOSITION DES PORTEURS DE PARTS

La Fusion sera auditée par le réviseur d'entreprises (PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg) conformément aux exigences de l'article 71 (1) de la loi de 2010. Sur demande écrite adressée au siège social de la Société de gestion, celle-ci fournira gratuitement aux investisseurs une copie de la déclaration du réviseur d'entreprises indiquant si la Fusion a été effectuée conformément aux exigences de l'article 71 (1) de la loi de 2010 (rapport d'audit).

Veuillez contacter votre conseiller financier ou ODDO BHF Asset Management Lux pour toute question à ce sujet.

Sincères salutations,
 ODDO BHF Asset Management Lux
 La Société de gestion



Document d'informations clés

ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

ODDO BHF Polaris Balanced DRw-EUR

OBJET

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ODDO BHF Polaris Balanced, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »)

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV ODDO BHF II (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management Lux

Classe d'actions : ODDO BHF Polaris Balanced DRw-EUR

ISIN : LU0319574272

Site Internet : am.oddo-bhf.com

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez appeler le numéro : +352 45 76 76 - 01

Le Compartiment est agréé au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Le Compartiment est géré par ODDO BHF Asset Management Lux (la « Société de Gestion »). La Société de Gestion fait partie du Groupe ODDO BHF. La Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») est chargée du contrôle d'ODDO BHF Asset Management Lux en ce qui concerne le document d'informations clés.

Date de préparation du présent document d'informations clés : 22/11/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le Compartiment, constitué sous la forme d'une SICAV, a le statut d'OPCVM en vertu de la Directive 2009/65/CE. Les rendements obtenus par cette classe d'actions sont distribués une fois par an.

DUREE

Le Compartiment est établi pour une durée indéterminée. Le Conseil d'administration peut proposer la liquidation de la SICAV lors d'une Assemblée générale extraordinaire si le montant des actifs chute en deçà du seuil minimum réglementaire. Il peut également procéder sur une base discrétionnaire, après avoir obtenu l'approbation de la liquidation par la CSSF et en avoir informé les actionnaires. En principe, les actions du Compartiment peuvent faire l'objet d'un rachat lors de tout jour de valorisation. Ces transactions n'entraînent généralement aucun coût ni aucune commission, sauf disposition contraire dans le Prospectus.

OBJECTIFS

L'objectif d'un investissement dans le Compartiment consiste à générer une croissance des actifs attrayante avec des fluctuations de valeur réduites au moyen d'investissements axés sur la valeur et d'investissements dans des fonds plus durables que la moyenne. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale dans un portefeuille équilibré d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. L'allocation aux actions varie entre 35 et 60 %. La poche obligataire est essentiellement constituée d'emprunts d'Etat et d'obligations d'entreprises, ainsi que d'obligations collatéralisées (Pfandbriefe). Les actions d'OPC et d'ETF peuvent représenter jusqu'à 10 % des actifs. Les parts d'OPC et d'ETF peuvent représenter jusqu'à 10 % de son actif. En outre, 10 % maximum des actifs peuvent être investis dans des certificats sur métaux précieux, dont l'objectif est de répliquer à l'identique l'évolution du prix (« certificats Delta One »). Le Compartiment peut également être géré au moyen d'instruments financiers à terme.

Le Gestionnaire intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses décisions d'investissement, tout en prenant en considération les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les investissements du Compartiment sont donc soumis à des restrictions ESG. La Société de gestion observe les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« PRI de l'ONU ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les applique dans ses activités d'engagement, par exemple en exerçant ses droits de vote, en faisant activement valoir les droits des actionnaires et des créanciers et en dialoguant avec les émetteurs. Les émetteurs qui contreviennent de manière importante aux exigences du Pacte mondial des Nations unies sont exclus. Les entreprises incluses dans l'indice MSCI ACWI** (l'« indice parent ») représentent le point de départ de l'univers d'investissement du Compartiment aussi bien pour les actions que pour les obligations d'entreprises. Le Compartiment peut également investir dans des

entreprises ou des émetteurs de pays de l'OCDE dont la capitalisation boursière est d'au moins 100 millions d'euros ou dont l'encours des obligations émises est d'au moins 100 millions d'euros. Ceux-ci font également l'objet d'une analyse ESG. Un filtre ESG est appliqué, ce qui a pour effet d'exclure au moins 20 % des entreprises incluses dans l'Indice parent. Au moins 90 % des émetteurs en portefeuille sont soumis à une notation ESG, qui tient compte de la pondération des titres individuels. Les fonds cibles bénéficiant d'une notation ESG au niveau du fonds sont également pris en considération. Les entreprises et les pays les plus vertueux du point de vue de la durabilité sont privilégiés. L'objectif est une note moyenne de durabilité de « A » pour les actifs du Compartiment.

Le Compartiment est géré activement par rapport à son indice de référence*** composé du MSCI Europe (NTR) EUR (25 %), du MSCI USA (NTR) EUR (20 %), du MSCI Emerging Markets Daily (NTR) EUR (5 %), du JPM Euro Cash 1 M (5 %) et du Bloomberg Euro Aggregate 1-10yrs TR Value unhedged (45 %), qui constitue la base de la gestion interne du risque. Il s'efforce de surperformer l'indice plutôt que de le répliquer exactement. De ce fait, il peut s'en écarter de manière significative, tant à la hausse qu'à la baisse. Par conséquent, la performance du Compartiment peut être sensiblement différente de celle de l'indice de référence concerné. Le Gestionnaire a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment. Si le Compartiment détient généralement des actifs figurant dans l'indice de référence, il peut investir dans ces composantes à des degrés divers ou encore détenir des actifs qui ne figurent pas dans cet indice. Le Compartiment relève de l'article 8 du règlement SFDR****

Le dépositaire est CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

De plus amples informations pratiques (en anglais) sur le Compartiment, le Prospectus, les rapports annuels et semestriels ainsi que les frais d'émission et de rachat en vigueur sont disponibles gratuitement sur notre site Internet, « am.oddo-bhf.com », ou peuvent être demandés gratuitement et à tout moment auprès du siège social de la SICAV au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Le Compartiment s'adresse à tous les investisseurs dont l'objectif est la création et/ou l'optimisation de richesse. Les investisseurs doivent être capables de supporter des fluctuations de valeur et des pertes considérables. Par ailleurs, il n'est en aucun cas garanti qu'ils récupéreront le montant investi à l'origine. Dans certaines circonstances, le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent liquider leur investissement dans le Compartiment dans les cinq ans. L'évaluation menée par la Société de Gestion ne constitue en aucun cas un conseil en investissement. Elle vise à procurer aux investisseurs une première indication quant au caractère approprié du Compartiment selon leur niveau d'expérience, leur appétit pour le risque et leur horizon de placement.

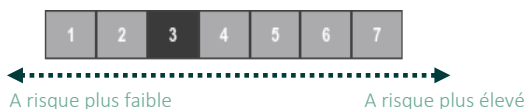
AVANTAGES ET COUTS LIÉS À L'ASSURANCE

Les coûts liés à l'assurance ne sont pas inclus dans les calculs.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque suppose que vous conserverez le produit pendant 5 ans. Les risques réels peuvent être sensiblement différents si vous sortez de manière anticipée et il est possible que vous récupériez un montant inférieur

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque faible à moyenne. Le risque de perte lié aux performances futures est qualifié de moyen à faible. Il est extrêmement peu probable que notre capacité à exécuter votre demande de rachat soit compromise par des conditions de marché défavorables.

- **Risque lié à la solvabilité** : Le Compartiment investit dans des obligations. Si la solvabilité des différents émetteurs se dégrade ou si ces derniers deviennent insolvables, la valeur des titres correspondants diminuera.

- **Risques de marché** : L'évolution du prix ou de la valeur de marché des produits financiers dépend notamment de l'évolution des marchés de capitaux, qui est elle-même influencée par la conjoncture économique à l'échelle mondiale et par l'environnement économique et politique local. Sur une bourse de valeurs donnée, l'évolution générale des cours peut également être influencée par des facteurs irrationnels tels que le sentiment, les opinions et les rumeurs.

- **Risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés** : Un instrument dérivé est un instrument financier à terme qui porte sur des actifs sous-jacents, tels que des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des indices et des matières premières, et dépend de la performance de ces sous-jacents. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour augmenter sa valeur. Des gains ou des pertes peuvent en résulter selon la performance de l'actif sous-jacent.

- **Risques de change** : Le Compartiment investit également en dehors de la zone euro. La valeur des devises dans lesquelles ces investissements sont effectués peut chuter par rapport à l'euro.

Vous trouverez une description détaillée de tous les risques dans le Prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.450 €	4.500 €
	Rendement annuel moyen	-55,5 %	-14,8 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.550 €	10.030 €
	Rendement annuel moyen	-14,5 %	0,1 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.140 €	11.780 €
	Rendement annuel moyen	1,4 %	3,3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.610 €	13.120 €
	Rendement annuel moyen	16,1 %	5,6 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et août 2024. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2017 et février 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA SOCIÉTÉ N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs du Compartiment sont conservés séparément des actifs des autres fonds ainsi que des actifs propres de la Société de Gestion. En cas d'insolvabilité de la Société de Gestion, les actifs du produit détenus par le dépositaire n'en seront pas affectés.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10.000 € sont investis.



Scénarios		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	459 €	1.298 €
Incidence des coûts annuels*	4,6 %	2,3 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,7 % avant déduction des coûts et de 3,3 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. Cela comprend les coûts de distribution. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,59 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	154 €
Coûts de transaction	0,05 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
la commission de surperformance	Néant	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit convient à un investissement à long terme. Vous trouverez des informations sur le rachat d'actions à la section « En quoi consiste ce produit ? » sous « Durée ».

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, veuillez contacter ODDO BHF Asset Management GmbH, service clients, Herzogstraße 15, 40217, Düsseldorf ; kundenservice@oddo-bhf.com. Toute réclamation relative à la personne qui vous a vendu ce produit ou qui vous a fourni des conseils à son sujet doit être adressée directement à cette personne.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Compartiment est soumis à la loi fiscale luxembourgeoise. Cela peut avoir une incidence sur l'imposition des revenus découlant de ce Compartiment. D'autres réglementations fiscales peuvent par ailleurs s'appliquer en fonction de votre situation personnelle. En cas de doute, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Vous trouverez de plus amples informations sur la performance des 10 dernières années sur notre site Internet : « am.oddo-bhf.com ». Si la classe d'actions a été lancée il y a moins de 10 ans, les données de performance sont fournies pour toutes les années calendaires complètes depuis le lancement. Pour de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment, veuillez vous reporter à l'Annexe au Prospectus.

Les détails de la politique de rémunération actuelle de la Société de Gestion sont disponibles sur le site Internet « am.oddo-bhf.com ». Celle-ci comprend une description des méthodes utilisées pour calculer la rémunération et les avantages versés à certains groupes d'employés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de ces rémunérations et avantages ainsi que la façon dont la gestion du risque de durabilité est intégrée à la rémunération. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement auprès de la Société de Gestion.

La responsabilité de la Société de Gestion peut être engagée uniquement pour toutes informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

** MSCI ACWI est une marque déposée de MSCI Limited.

*** JPM Euro Cash 1 M est une marque déposée de JPMorgan Chase & Co. ; MSCI Europe (NTR) EUR, MSCI USA (NTR) EUR et MSCI Emerging Markets Daily (NTR) EUR sont des marques déposées de MSCI Ltd. et Bloomberg Euro Aggregate est une marque déposée de Bloomberg Index Services Limited.

**** Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.